

Maladie à coronavirus 2019 (COVID-19)

Port du masque universel dans le cadre des soins de santé

Le port du masque universel a été institué dans les établissements de soins de longue durée en Ontario. Les masques chirurgicaux ou d'intervention (ci-après appelés masques) peuvent servir de moyen de contrôle de la source (être portés pour protéger les autres) ou d'équipement de protection individuelle (pour protéger le porteur). Lorsqu'il porte un masque pour protéger les autres, le porteur doit quand même pratiquer la distanciation physique afin de se protéger.

Le port du masque universel ou l'équipement de protection individuelle (ÉPI)

- Le port du masque universel signifie porter un masque en tout temps.
- Les masques utilisés dans le cadre du port du masque universel **visent à protéger les autres de la personne qui les porte.**
- Les équipements de protection individuelle, communément appelés « ÉPI », sont des équipements et des vêtements (y compris, mais sans s'y limiter, les masques) portés pour limiter l'exposition aux dangers et prévenir les maladies et l'infection de la travailleuse ou du travailleur de la santé. **Il est utilisé afin de protéger la personne qui le porte contre les autres.**

Principes directeurs du port du masque universel avec utilisation prolongée

- Les masques sont portés afin de protéger les autres contre les risques d'infection par les sécrétions infectieuses du porteur.
- Les personnes qui portent un masque doivent également utiliser la distanciation physique d'au moins deux mètres (six pieds) afin d'éviter de s'exposer aux gouttelettes des autres.
- Les masques doivent être jetés s'ils sont visiblement souillés, humides, endommagés ou s'ils causent de la difficulté à respirer.
- Après leur utilisation, les masques doivent être manipulés de manière à éviter le risque de contamination croisée.



Principes directeurs sur les masques comme éléments de l'ÉPI

- Le masque doit être porté avec des lunettes de protection lorsque l'on se trouve à moins de deux mètres (six pieds) d'une personne dont l'infection par la COVID-19 est soupçonnée ou confirmée.
- Le masque doit être utilisé avec des gants et une blouse si vous devez toucher quelqu'un, ou dans l'environnement d'une personne faisant l'objet de précautions contre les gouttelettes et les contacts.
- Lorsque des masques sont utilisés comme ÉPI pour les précautions contre les gouttelettes et les contacts, tous les ÉPI, y compris les masques, doivent être jetés après avoir quitté l'environnement du patient ou du résident.



Utilisation prolongée et réutilisation des masques pour le port du masque universel

- En cas d'une limitation extrême de la disponibilité, un seul masque peut être porté pendant une période prolongée. Ainsi, on porte le masque qui est mis au début du quart de travail tant qu'il n'est pas visiblement souillé, humide, endommagé ou qu'il cause de la difficulté à respirer. Les masques doivent être jetés à la fin du quart de travail ou de la journée.
- Le masque doit être mis au moment d'entrer dans l'établissement ou le domicile et retiré lors des repas ou au moment de quitter l'établissement ou le domicile à la fin du quart de travail ou de la journée.
- Les masques doivent, idéalement, être jetés une fois retirés, mais si les stocks sont limités, ils peuvent être réutilisés tant qu'ils ne sont pas visiblement souillés, contaminés, mouillés ou endommagés.
- Lorsqu'un masque doit être réutilisé, il faut éviter de le contaminer. À cette fin, on le range dans un sac en papier propre ou dans un récipient lavable muni d'un couvercle.
- Les sacs en papier doivent être jetés après chaque utilisation. Les récipients réutilisables doivent être lavés et désinfectés après chaque utilisation. Les sacs et les récipients doivent être étiquetés au nom de la personne concernée afin d'éviter toute autre utilisation par mégarde.
- N'oubliez pas de toujours vous laver les mains avant de mettre votre masque, après avoir touché votre masque et après l'avoir jeté.

Ne pas oublier

- **Le port d'un masque seul ne constitue pas un ÉPI. Les masques seuls ne protègent pas toutes les muqueuses du visage du porteur (notamment les yeux).**
- **L'hygiène des mains doit être pratiquée avant de mettre un masque et après l'avoir enlevé ou manipulé.**
- **Ne rangez pas les masques dans votre poche ou dans un autre endroit (p. ex., sur une table) où ils peuvent être endommagés ou contaminés. Tout dommage peut avoir un impact sur l'efficacité du masque.**
- **Changez votre masque lorsqu'il est mouillé ou souillé.**
- **Changez votre masque lorsqu'il cause de la difficulté à respirer.**
- **Changez votre masque lorsqu'il est contaminé (p. ex., lorsqu'une personne tousse sur vous).**

Les renseignements présentés dans ce document sont à jour en date du 22 avril 2020

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2020

Ontario 